

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 AVRIL 2009 SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers du groupe Banque Populaire des Alpes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), notamment :

- le règlement CRC 1999-07 relatif à l'établissement des comptes consolidés ;
 - le règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés ;
- à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés de la Banque Populaire des Alpes dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'actions (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement, et dans la mesure où le traitement du changement de méthode comptable aurait eu un impact non significatif sur les comptes de l'exercice.

En 2007, pour la première fois, la Banque Populaire des Alpes présentait des comptes consolidés avec trois de ses filiales : SCI BP Savoisienne, Expansinvest et SAS Sociétariat BP.

En 2008, le périmètre de consolidation se trouve modifié par l'intégration de la Banque de Savoie ; ce périmètre se compose de la Banque Populaire des Alpes, de la Banque de Savoie, de la SCI BP Savoisienne, d'Expansinvest et de la SAS Sociétariat BP.

En effet le 2 juillet 2008 la Banque Populaire des Alpes a pris une participation dans le capital de la Banque de Savoie à hauteur de 51%, les 49% complémentaires étant détenus par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Son siège social est à Chambéry et l'essentiel de son activité est situé en Savoie et Haute-Savoie avec quelques agences sur Grenoble et Lyon. Elle gère 40 000 clients ; son total de bilan est de 1 milliard d'euros et son résultat au 31/12/2008 est de 2,6 millions d'euros.

La méthode retenue pour les quatre filiales est la méthode de l'intégration globale.

LE RÉSULTAT CONTRIBUTIF DE CHAQUE SOCIÉTÉ

Le résultat consolidé net part du groupe s'élève à 32 359 milliers d'euros et se compose ainsi :

• Banque Populaire des Alpes	31 603
• Banque de Savoie	1 387
• Expansinvest450	
• SCI BP Savoisienne	- 119
• SAS Sociétariat BP	- 962

L'essentiel du retraitement de consolidation concerne (en milliers d'euros) :

• la non prise en compte du 1 ^{er} semestre de la Banque de Savoie (prise de participation au 2 juillet 2008)	- 5 131
• les écarts d'évaluation	+ 7 534
• l'amortissement de l'écart d'acquisition	- 2 097
• les impôts différés	- 1 760
• les dividendes intragroupe	- 596
• les intérêts minoritaires	- 1 332

31/12/08 (en K€)	BP ALPES	BANQUE DE SAVOIE	SCI BP SAVOI- SIENNE	EXPANS- INVEST	SAS SOCIÉTARIAT BP	MONTANT CONSOLIDÉ
Résultat						
Résultat social	33 285	2 625	-120	450	-366	
Amortissement écart d'acquisition	-2 097					
Impôts différés	350	-2 111	1			
Prov. réglementée	65	-198				
Résultat 1er semestre 2008		-5 131				
Ecarts évaluation		7 534				
Elimination des dividendes intragroupe					-596	
Retraitements de consolidation	-1 682	94	1	0	-596	
Contribution résultat consolidé	31 603	2 719	-119	450	-962	33 691
Part intérêts minoritaires	0	1 332	0	0	0	1 332
Part groupe	31 603	1 387	-119	450	-962	32 359

BILAN PUBLIABLE CONSOLIDÉ EN K€

ACTIF	ANNEXES	2008	2007
Opérations interbancaires et assimilées	B.1.1	917 372	601 324
Opérations avec la clientèle	B.1.2 & B.1.3	7 710 060	6 203 567
Obligations, actions et autres titres	B.1.4 à B.1.7	722 217	73 333
Participations et autres immo. finan.	B.1.8 à B.1.10	355 393	266 694
Immobilisations corporelles et incorp.	B.1.11-12 & B.1.14	70 171	50 188
Ecart d'acquisition	B.1.13	81 771	
Comptes de régularisation et divers	B.1.15 à B.1.17	131 283	112 180
TOTAL ACTIF		9 988 267	7 307 286
PASSIF	Annexes	2008	2007
Opérations interbancaires et assimilées	B.1.18 & B.1.19	2 376 918	1 673 495
Opérations avec la clientèle	B.1.20 & B.1.21	5 645 590	4 534 544
Dettes représentées par un titre	B.1.22	884 640	98 949
Comptes de régularisation et divers	B.1.23 à B.1.25	157 608	124 390
Provisions pour risques et charges	B.1.26 à B.1.29	59 560	62 233
Dettes subordonnées	B.1.31 & B.1.32	23 954	27 016
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	B.1.33	130 567	118 132
Intérêts minoritaires	B.1.34	30 203	
Capitaux propres part du Groupe	B.1.34	679 227	668 527
- Capital souscrit	B.1.34	229 066	240 586
- Primes d'émission	B.1.34	193 754	193 754
- Réserves consolidées et autres	B.1.34	224 048	189 262
- Résultat de l'exercice	B.1.34	32 359	44 925
TOTAL PASSIF		9 988 267	7 307 286
HORS - BILAN	Annexes	2008	2007
Engagements donnés			
- Engagements de financement donnés	B.1.35	844 197	828 511
- Engagements de garantie donnés	B.1.36	701 811	595 917
- Engagements sur titres donnés		1 250	2 676
Engagements reçus			
- Engagements de financement reçus	B.1.35		70 000
- Engagements de garantie reçus	B.1.36	2 050 681	1 810 748
- Engagements sur titres reçus		1 250	2 676

COMPTE DE RÉSULTAT PUBLIABLE CONSOLIDÉ EN K€

COMPTE DE RÉSULTAT	ANNEXES	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	B.2.2	397 524	301 092
Intérêts et charges assimilés	B.2.2	(240 638)	(156 905)
Revenu des titres à revenu variable	B.2.3	15 476	16 210
Commissions (produits)	B.2.4	139 416	122 341
Commissions (charges)	B.2.4	(25 447)	(24 327)
Résultat du portefeuille de négociation	B.2.5	1 328	983
Résultat du portefeuille de placement	B.2.6	(857)	(932)
Autres produits d'exploitation	B.2.7	4 982	2 031
Autres charges d'exploitation	B.2.7	(1 593)	(3 230)
Produits nets des autres activités		30	
PRODUIT NET BANCAIRE		290 221	257 263
Charges générales d'exploitation	B.2.8	(170 538)	(151 544)
Dotations aux amort.et prov. sur immo. et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(8 910)	(7 991)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		110 773	97 728
Coût du risque	B.2.10	(43 178)	(24 056)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		67 595	73 672
Résultat sur actifs immobilisés	B.2.11	430	2 513
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		68 025	76 185
Résultat exceptionnel	B.2.12	(2 856)	
Impôt sur les bénéfices	B.2.13	(16 946)	(21 261)
Amortissement des écarts d'acquisition	B.1.13	(2 097)	
Dotations / Reprises au FRBG	B.1.33	(12 435)	(10 000)
Intérêts minoritaires	B.1.34	(1 332)	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		32 359	44 924

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A.1 • RÈGLES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

A.1.1 • Référentiel comptable

Principes généraux

Les états financiers du groupe Banque Populaire des Alpes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du comité de la réglementation comptable (CRC), notamment :

- le règlement CRC 1999-07 relatif à l'établissement des comptes consolidés ;
- le règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés ;

à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions

gratuites aux employés de la Banque Populaire des Alpes dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'actions (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement, et dans la mesure où le traitement du changement de méthode comptable aurait eu un impact non significatif sur les comptes de l'exercice (Voir § A.2.5.2).

Les états publiables (en milliers d'euros) sont présentés avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 (uniquement avec l'activité du second semestre 2008 de la Banque de Savoie) et 31 décembre 2007 avec le périmètre à cette date d'arrêté (voir § A.1.2 ci-dessous).

Les tableaux annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 n'intègrent que l'activité du second semestre de la Banque de Savoie.

Pour assurer la comparabilité et une meilleure information, le compte de résultat pro-forma 2008 (avec la Banque de Savoie sur un exercice de 12 mois complet) et la contribution de la Banque de Savoie dans les comptes consolidés sont présentés en annexe B.2.1.

A.1.2 • Périmètre de consolidation

Le groupe Banque Populaire des Alpes présente pour la deuxième année consécutive des comptes consolidés.

Le périmètre concerné au titre de l'exercice 2007 était le suivant :

- La société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, dénommé Banque Populaire des Alpes
- La société par action simplifiée, SAS Sociétariat Banque Populaire des Alpes : SAS de portage des parts sociales de la BPA. Cette filiale de la SCI BP Savoisienne a été créée en 2006 dans le cadre de l'émission des certificats coopératifs d'investissement souscrits par Natixis
- La société civile immobilière, SCI BP Savoisienne : structure intermédiaire entre la BPA et la SAS Sociétariat BPA
- La société de capital risque EXPANSINVEST.

Depuis le 2 juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de sept banques régionales au Groupe HSBC, la Banque Populaire des Alpes détient 51% du capital de la Banque de Savoie, le reste étant détenu par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le nouveau périmètre au titre de l'exercice 2008 est le suivant :

DÉNOMINATION	Nationalité F / E	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation MEE/IP/IG
Entité mère (Établissements de crédit) :				
Banque Populaire des Alpes - Société-Mère	F	-	-	-
Filiale (Établissement de crédit) :				
Banque de Savoie	F	51	51	IG
Filiales (Ets à caractère financier) :				
Société de capital risque EXPANSINVEST	F	100	100	IG
SCI BP Savoisienne	F	100	100	IG
SAS Sociétariat Banque Populaire des Alpes	F	100	100	IG
Société Immobilière de la Région Rhône Alpes (filiale de la Banque de Savoie)	F	100	51	IG
Société Immobilière et Foncière Savoisienne (filiale de la Banque de Savoie)	F	100	51	IG
Société Auxiliaire Immobilière (filiale de la Banque de Savoie)	F	98	51	IG

Méthode de consolidation - IG = Intégration globale

L'ensemble des entités étant sous le contrôle exclusif de la Banque Populaire des Alpes et leur activité se situant dans le prolongement des activités bancaires de la société mère, toutes les entités du périmètre de consolidation sont consolidées par intégration globale,

Les participations suivantes sont exclues du périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif :

DÉNOMINATION	% de contrôle	% d'intérêt	Résultat en K€
SCI BP Afforêts	100.00	100.00	-62,8
SCI BP Leman	100.00	100.00	-5,4
SCI Atouts Immobiliers	99.80	99.80	-1,8
Cerius Investissements	37,45	37,45	14,1

A.1.3 • Modalités de consolidation

A.1.3.1 • ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

L'écart de première consolidation est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'utilité des actifs et passifs à la date d'entrée dans le périmètre.

- Le coût d'acquisition des titres est égal à la rémunération remise au vendeur majorée de tous les coûts directement imputables à l'acquisition.
- L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise.
- Les écarts d'évaluation sont la différence entre la valeur d'utilité réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments.

La seule entité concernée par un écart de première consolidation est la Banque de Savoie, filiale à 51% depuis le 2 juillet 2008.

Ce rachat a généré un écart de première consolidation de 87,357 millions d'euro s'analysant en :

- Écart d'évaluation pour 3,489 millions d'euro
- Écart d'acquisition pour 83,868 millions d'euro

Conformément au CRC 99-02, la Banque Populaire des Alpes dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, soit jusqu'au 31 décembre 2009, pour reconsidérer les affectations de l'écart de première consolidation.

La répartition de ces écarts est la suivante :

	Part - Banque Populaire des Alpes 51%	Part - Banque Fédérale des Banques Populaires 49%	Sur base à 100%
Calcul de l'écart de 1^{ère} consolidation			
Prix d'acquisition des titres	113 917	109 556	223 473
Capitaux propres	- 26 560	- 25 518	- 52 078
Écart de première consolidation	87 357	84 038	171 395
Affectation en écart d'évaluation			
Réévaluation des immobilisations	8 753	8 409	17 162
Instruments financiers à terme	- 3 251	- 3 124	- 6 375
Provision réglementée	101	97	198
Provision PEL/CEL	- 700	- 672	- 1 372
Passifs sociaux	- 108	- 103	- 211
Impôt différé (sur différences temporaires)	345	331	676
Impôt différé (retraitements sur écart d'évaluation)	- 1 651	- 1 586	- 3 237
Écart d'évaluation	3 489	3 352	6 841
Écart d'acquisition	83 868	80 686	164 554

A.1.3.2 • PRINCIPAUX RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

L'ensemble des sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité.

Les dividendes intra groupe et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

Impôts différés

L'impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible, les impôts différés provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Provisions réglementées et fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Les provisions réglementées pour risque moyen et long terme ont été reclassées en dettes.

Le FRBG enregistre le montant que chaque banque du périmètre décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Non déductible fiscalement et ne faisant l'objet d'aucun impôt différé, le FRBG fait partie intégrante des capitaux propres consolidés.

En conséquence, aucun retraitement n'a été pratiqué sur le FRBG.

Éliminations des titres de participation détenus

Outre l'élimination des titres détenus directement et indirectement dans chacune des entités du périmètre, les titres BPA détenus par la SAS Sociétariat Banque Populaire des Alpes ont été également éliminés par contrepartie du capital social.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Pour le calcul de l'écart de 1^{ère} consolidation, une réévaluation des immeubles de la Banque de Savoie a été effectuée

par un cabinet extérieur à la date d'acquisition et affecté aux immobilisations corporelles.

Écart d'acquisition de la Banque de Savoie

Les écarts positifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 20 ans fixée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition.

En ce qui concerne la Banque de Savoie acquise le 2 juillet 2008, l'amortissement a été calculé sur 6 mois pour cette année.

A.1.4 • Engagements de garantie de liquidité, de solvabilité et de place du groupe

A.1.4.1 • GARANTIE DE LIQUIDITÉ ET SOLVABILITÉ

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

Comme la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont

la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossent.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

Par un courrier du 29 septembre 2008, la Commission Bancaire a confirmé son accord pour l'application de l'article 4.1 du règlement CRBF 2000-03 qui se traduit par une exemption de la surveillance sur base individuelle de la Banque de Savoie, filiale de la Banque Populaire des Alpes. La Commission Bancaire a constaté que la maison mère s'était engagée d'une part, à leur apporter leur soutien pour assurer la solvabilité et leur liquidité globale et d'autre part, à veiller à ce que la Banque de Savoie soit gérée de façon prudente au sens de la réglementation bancaire.

A.1.4.2 • GARANTIE DE PLACE

Un fonds de garantie de place a été créé par la loi 99.532 du 25 juin 1999. Ce fonds gère les mécanismes de garantie des dépôts et des investisseurs. D'adhésion obligatoire, il ne se substitue pas mais complète les obligations de garantie des organes centraux à l'égard de leurs affiliés.

Il existe deux mécanismes, l'un sous forme de certificat d'association figurant au bilan des deux banques et rémunéré annuellement, l'autre sous forme de cotisation.

A.1.4.3 • ENGAGEMENT DE GARANTIE DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ VIS-À-VIS DE SOCIÉTÉS DE CAUTION MUTUELLE

Agrément collectif

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Pour la Banque Populaire des Alpes, il concerne les cinq Sociétés de Caution Mutuelle suivantes :

- Société de Caution Mutuelle des Moniteurs des Écoles du Ski Français "SOCAMMES"
- Société pour la promotion des Professions Libérales des Alpes "SOPROLIB DES ALPES"
- Société de Caution Mutuelle des Frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie "SOFRONTA"
- Société de Caution Mutuelle Artisanale des Alpes "SOCAMA DES ALPES"
- Société de Caution Mutuelle Immobilière des Alpes "SOCAMI DES ALPES".

Il résulte de cet agrément collectif que la Banque Populaire des Alpes garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle précitées.

Contre-garantie globale subordonnée Banque Populaire des Alpes / Sociétés de Caution Mutuelle du Groupe Banque Populaire

La Banque Populaire des Alpes contre-garantit ces Sociétés de Caution Mutuelle au titre et pour un montant égal à

celui des cautionnements reçus de ces dernières en garantie des prêts consentis par la banque à leurs sociétaires. La mise en œuvre de cette contre-garantie est subordonnée à la constatation d'un montant de capital minimum inférieur au minimum réglementaire ou à l'épuisement du fonds de garantie.

Le montant de cet engagement de la Banque Populaire des Alpes s'élève au 31/12/2008 à 1.262 millions d'euros.

A.1.5 • Informations générales sur le passage en référentiel IFRS

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place.

Afin d'homogénéiser la pratique au sein du groupe Banque Populaire, il a été décidé que le groupe Banque Populaire des Alpes adoptera les normes IFRS dans ses comptes à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2010 accompagnés de comptes comparatifs pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2009.

La base de préparation des états financiers IFRS en 2010 résultera en l'adoption d'une part, des normes et interprétations de l'IASB et de l'IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2010 et d'autre part, des normes et interprétations IFRS d'application obligatoire postérieurement à 2010 et pour lesquelles le Groupe Banque Populaire a décidé d'une application anticipée.

A.1.5.1 • PROJET DE CONVERSION IFRS : UN PROJET D'ENTREPRISE

Des travaux ont commencé à être menés pour gérer cette conversion. L'objectif est de dresser, par rubrique comptable, un inventaire des divergences entre le référentiel français et le référentiel IFRS et de définir un calendrier de production d'informations financières au format IFRS. Il s'agit aussi d'anticiper l'estimation des impacts de cette conversion en s'assurant de la pertinence du système d'informations comptables et des applicatifs d'évaluation.

Le système de consolidation est destiné à permettre une piste d'audit exhaustive et efficace entre les comptes individuels publiés en normes françaises (CRC 99-03) et les comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS.

Ce projet de conversion s'inscrit dans une démarche approfondie de contrôle interne et d'analyse fine des impacts comptables de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas comptabilisés en normes françaises.

Le projet de conversion IFRS est mené par une équipe centrale dirigée par la direction financière qui anime l'ensemble du projet pour le Groupe.

A.1.5.2 • PRINCIPALES MODALITÉS D'APPLICATIONS ATTENDUES

- Les écarts d'acquisition (IFRS 3)

Les écarts d'acquisition ne sont jamais amortis et feront l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une

fois par an à date fixe. Conformément aux dispositions dérogatoires de la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises susceptibles d'être intervenus avant le 1^{er} janvier 2009 ne seront pas retraités.

- Les instruments financiers (IAS 32, IAS 39 et IFRS 7)

Les instruments financiers représentatifs de titres et instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur qui dans la plupart des cas est la valeur de marché. Les variations de juste valeur sont inscrites en compte de résultat sauf si les instruments financiers sont des actifs disponibles à la vente et si les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (micro couverture testée prospectivement et rétrospectivement) ; dans ce dernier cas, les variations de valeurs sont comptabilisées en capitaux propres. Les emprunts seront comptabilisés au coût amorti en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

- Les opérations avec la clientèle (IAS 39, IAS 18)

La rémunération des prêts et emprunts sera comptabilisée sur la base d'un taux d'intérêt effectif, incorporant les effets des produits et charges directement liées (commissions pour l'essentiel) perçu ou payés à l'initiation de l'opération.

- Le FRBG

Les FRBG constitués antérieurement seront repris par capitaux propres d'ouverture.

A.2 • PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

A.2.1 • Changement de méthode et d'option fiscale intervenu sur l'exercice 2008

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur cet exercice.

En application du règlement CRC 2008-07, la Banque Populaire des Alpes a rattaché les frais d'acquisition relatifs aux titres de participation de la Banque de Savoie (voir ci-dessous le § sur les faits significatifs) au prix d'acquisition, soit un coût total de 113.917 k€, dont 647 k€ de frais.

A.2.2 • Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice.

Depuis le 2 juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de sept banques régionales au Groupe HSBC, la Banque Populaire des Alpes détient 51% du capital de la Banque de Savoie, le reste étant détenu par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

A.2.3 • Conversion des opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de transaction.

Les charges et les produits courus mais non payés ou non perçus sont comptabilisés au cours de la date d'arrêt. Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

La Banque Populaire des Alpes et la Banque de Savoie ne supportent pas de risque de change significatif.

Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

A.2.4 • Bilan - Actif

A.2.4.1 • OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LA CLIENTÈLE

Opérations avec les établissements de crédits

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Opérations avec la clientèle

Informations publiées sur le risque de crédit

Informations sur les encours

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

En application du règlement CRC 2002-03, une répartition des encours bruts globaux est présentée selon les critères les plus pertinents pour l'entreprise.

Le Groupe Banque Populaire des Alpes, en adéquation avec les normes du Groupe retenues, propose sous forme de tableaux dans les informations complémentaires, une ventilation de ses encours consolidés bruts par :

- durée résiduelle
- agents économiques

Informations sur les encours douteux et douteux compromis

Le règlement CRC 2002.03 relatif au traitement comptable du risque de crédit est en application depuis le 1^{er} janvier 2003. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis.

Cette présentation entraîne un déclassement obligatoire en "douteux compromis" :

- s'il y a échéance du terme
- si l'encours est classé depuis plus d'un an en douteux
- s'il y a restructuration pour laquelle le débiteur transféré en encours sain connaît un nouvel impayé
- s'il y a résiliation du contrat de crédit-bail.

L'avis du comité d'urgence CNC 2003-G du 18 décembre 2003 et l'interprétation qui en a été faite par le Groupe indique que le délai d'un an n'est plus automatique.

Des tableaux figurent dans les informations complémentaires de cette annexe en présentant :

- la ventilation entre encours douteux et encours douteux compromis (valeurs brutes)
- la ventilation entre dépréciations sur encours douteux et dépréciations sur encours douteux compromis
- les valeurs nettes de ces encours.

En complément des dépréciations sur encours douteux ou douteux compromis en stock, un tableau présente les variations entre 2008 et 2007 avec le montant des dotations et des reprises ainsi que les créances passées en perte et récupération sur créances passées en perte.

Règles relatives aux créances douteuses

Règles de détermination des encours douteux

Les encours douteux sont déterminés en fonction des critères suivants :

- dénonciation de concours
- demande de réaménagement de prêt, de restructuration financière
- mandat ad hoc
- présence de compte d'impayés (Escompte, Dailly)
- situation financière et de trésorerie très difficile et probabilité que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues
- présence d'échéances de prêts impayés depuis plus de trois mois, six mois pour l'immobilier. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois pour les échéances de prêts impayés
- depuis le 1^{er} janvier 2007, l'identification des encours douteux s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06. Il y a désormais alignement de la définition comptable du fait générateur de transfert en douteux (CNC 2006-16) sur la définition prudentielle (article 118-2 arrêté du 20/02/2007). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Règles de retour en encours sains / créances restructurées

Le retour vers encours sain est conditionné par la disparition totale des motifs pour lesquels les encours ont été classés douteux.

De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et les conditions d'origine est enregistrée en "coût du risque" lors de la restructuration puis reprise en "produit net bancaire" sur la durée restant à courir de la créance.

Le volume des créances restructurées à des conditions hors marché au cours de l'exercice 2008 et au cours des exercices antérieurs est suffisamment faible pour que ce traitement soit sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Le déclassement des encours de créances restructurées n'est réalisé que pour la remontée d'informations Groupe.

Règles de dépréciation des encours douteux

Les encours douteux donnent donc lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses à hauteur des pertes

probables, inscrites directement en minoration d'actif. Des dépréciations sont constatées au passif du bilan pour les risques clientèle concernant les engagements de hors-bilan et les créances commerciales (Escompte et Daily). Les encours garantis à 100 % par des placements (Titres, Contrat Assurance Vie...) ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Depuis le 1^{er} janvier 2005, ces dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats pour toutes les créances dont la durée restant à courir est supérieure à un an.

Méthode de réduction des risques/dossiers en partage

Dans la mesure du possible, nos prêts sont contre-garantis par des organismes comme la SOFARIS ou des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) ou avec l'intervention en risque d'autres établissements bancaires intra Groupe Banque Populaire et externes. Le montant de la dépréciation est évalué sur la part non couverte par la contre-garantie ou l'intervention en risque d'un établissement bancaire.

Règles relatives aux créances douteuses compromises

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses compromises sont effectuées conformément à la note méthodologique n°1 des Dispositions Réglementaires aux états périodiques.

Les transferts en créances douteuses compromises interviennent généralement suite à la dénonciation d'un concours, suite à la déchéance du terme d'un ou plusieurs prêts après 90 jours d'échéances impayées ou bien encore suite à l'information d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

Le principe de contagion est appliqué. Cela signifie que la classification en créances douteuses compromises d'un concours à une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements à l'encontre de cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux compromis nonobstant toutes considérations liées aux garanties individuelles. Les risques de pertes sont déterminés après prise en compte des garanties qui sont évaluées au cas par cas.

Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence mensuelle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, ces dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont portés en produits que lors de leur encaissement.

Les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont plus enregistrés.

Les dotations nettes de reprises des dépréciations, les créances passées en pertes sur l'exercice, les récupérations sur créances amorties ainsi que l'effet lié au passage du temps de la dépréciation des créances douteuses et compromises constituent la charge du risque sur opérations de crédit en ligne "coût du risque" au compte de résultat, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées,

comme les intérêts ainsi dépréciés, en "Intérêts et produits assimilés". La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en "Intérêts et produits assimilés".

Méthode de prise en compte des instruments de réduction des risques

Cessions de créances

La Banque Populaire des Alpes pratique la cession de créances à des cabinets extérieurs pour un certain nombre de créances de moins de six mois et d'un montant total par client compris entre 0,8 K€ et 9 K€.

Assurance des prêts déchus

La déchéance du terme d'un prêt entraîne résiliation de la convention d'assurance souscrite en garantie.

Dès lors, afin de permettre à la Banque Populaire des Alpes de ne pas perdre le bénéfice de cette garantie, il importe pour certains dossiers d'assurer de nouveau nos prêts dans le cadre d'un avenant au contrat de groupe nous liant à notre organisme d'assurance.

Cette assurance ne couvre que l'invalidité définitive ou le décès de l'assuré.

A.2.4.2 • OPÉRATIONS SUR TITRES

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17.

Conformément à ces textes, les effets publics, obligations et autres titres à revenus fixes (titres de marché interbancaire, titres de créances négociables, valeurs mobilières), sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres de participations, parts dans les entreprises liées ou autres titres détenus à long terme.

Titres de transaction

Il s'agit de titres acquis avec l'intention de les céder dans un délai maximum de six mois. Les titres de transaction ne peuvent pas être reclassés dans une autre catégorie de titres.

Tous les titres ayant été acquis avec un objectif de détention supérieur à six mois, la Banque Populaire des Alpes et la Banque de Savoie ne détiennent aucun titre de transaction.

Titres de placement

Il s'agit de titres dont la durée de détention est supérieure à six mois sans intention toutefois de les conserver jusqu'à l'échéance.

Les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation sur la base du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur, donnent lieu à une dépréciation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement hors avoirs fiscaux et crédits d'impôt.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus non échus. Les intérêts courus à encaisser attachés à ces titres sont portés dans un compte de créance rattachée en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation sur la base du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés, de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées valeur par valeur ou par ensemble homogène, donnent lieu à une dépréciation dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Le prix de revient des titres de placement vendus est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti".

Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. La différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres conformément à l'article 8 de l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes ne sont pas dépréciées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés. Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Aucune dépréciation n'est dotée à l'heure actuelle sur ce portefeuille.

Les intérêts courus à l'achat sont enregistrés dans les comptes de créances rattachées. Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice vers ou en provenance de cette catégorie.

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle, selon la méthode actuarielle.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, frais inclus depuis 2008. Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés et les évaluations externes pour les titres non cotés.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique. Les moins-values latentes font donc l'objet d'une dépréciation alors que les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les intérêts et dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis et sont enregistrés en "revenus des titres à revenu variable". Les plus ou moins-values de cessions et les dotations et reprises sur dépréciations sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Le portefeuille de parts dans les entreprises liées est essentiellement constitué des titres de la Banque de Savoie, nouvelle filiale détenue à hauteur de 51% par la Banque Populaire des Alpes depuis le 2 juillet 2008.

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de

son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35,78%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI).

A.2.4.3 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou d'apport augmenté des réévaluations légales ou libres. En effet, les terrains et constructions détenues par la Banque de Savoie (soit en propre soit par le biais de SCI) ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les frais d'acquisition d'immobilisations ont été pris en charge dans l'année.

Ces immobilisations sont soumises au règlement CRC 2002-10 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et au règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs.

Immobilisations corporelles

Pour la Banque Populaire des Alpes, les encours bruts sont ventilés en composants ; la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Cette ventilation par composant n'ayant pas été adoptée par le groupe HSBC, il a été décidé pour la Banque de Savoie que ce principe serait adopté uniquement pour les nouvelles acquisitions d'immeubles.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues pour la Banque Populaire des Alpes sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	Non amortissable
Façades / couvertures / étanchéité	20 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Équipements techniques	10 ans
Aménagements techniques	10 ans
Aménagements intérieurs	10 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de la durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est réputée nulle.

Les immobilisations corporelles d'exploitation ou hors exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées.

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous.

Biens	Durée d'utilité et mode d'amortissement
Matériel de sécurité	5 ans dégressif
Mobilier, matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans linéaire
Machine comptable	5 ans dégressif
Matériel téléphonie	5 ans dégressif
Matériel de transport	4 ans linéaire
Matériel TPE Cartes Bancaires	3 ans linéaire
Matériel informatique	3 ans linéaire

Les durées d'utilité retenues par la Banque de Savoie pour l'ensemble de leurs immobilisations corporelles sont les suivantes :

Biens	Durée d'utilité et mode d'amortissement
Immeubles et gros œuvre	25 ans linéaire
Agencements, aménagements, installations	10 ans linéaire
Travaux	10 ans linéaire
Coffres	10 à 20 ans linéaire
Mobilier	10 ans linéaire
Distributeur de billets	7 ans linéaire
Matériel de bureau	5 ans linéaire ou dégressif
Matériel de transport	5 ans linéaire
Matériel informatique	3 ou 5 ans linéaire ou dégressif

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition hors frais.

Pour la Banque Populaire des Alpes, les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur 9 ans ou sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur de marché.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation si la Banque Populaire des Alpes n'est pas en mesure de mettre en œuvre des tests justifiant leur valeur.

Les logiciels acquis sont amortis de manière linéaire sur une durée de un an.

Pour la Banque de Savoie, les droits au bail ne sont pas amortis, les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur une durée de trois ans et les logiciels de manière linéaire sur une durée de un à trois ans.

A.2.5 • Bilan – Passif

A.2.5.1 • DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

A.2.5.2 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions sur engagements par signature, les provisions sur litiges, ainsi que les engagements pour passifs sociaux et les provisions pour impôts différés constituées pour compenser l'incidence temporaire sur l'impôt.

Les comptes consolidés comprennent également l'ensemble des impôts différés actifs liés aux décalages temporaires d'imposition. Conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité, le taux de l'impôt comprend la contribution sociale de 3,3% sur les bénéficiaires. Les réductions progressives de l'imposition des plus values à long terme génèrent des diminutions de la charge différée.

Détail des passifs sociaux

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Groupe Banque Populaire applique les normes IFRS et plus particulièrement l'IAS19 pour les engagements sociaux, notamment les retraites de la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CARBP) à prestation définie et à charge de l'entreprise, les Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et les médailles du travail.

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- ▲ à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatives au personnel en activité
- ▲ minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements
- ▲ minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.

En application de la méthode du corridor, la fraction des écarts actuariels qui est inférieure à plus ou moins 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée. La fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés, à compter de l'exercice suivant.

Les engagements de retraite

Les engagements de retraite concernent deux régimes : la CARBP et le Fond Complémentaire de Retraite (FCR).

Au 1^{er} janvier 2008 l'engagement de la Banque Populaire des Alpes non couvert représentait 18,442 millions d'euros intégralement provisionné.

Au titre de l'exercice 2008, la variation de l'engagement entre le 1/01/2008 et le 31/12/2008 ayant diminué, la Banque Populaire des Alpes a repris un montant de 181 K€.

Au 31/12/2008, le nouvel engagement non couvert de la Banque Populaire des Alpes représente 18,261 millions d'euros intégralement provisionné.

Pour le FCR, la Banque Fédérale des Banques Populaires a opté en 2008 pour l'harmonisation du fonctionnement de ses régimes retraite FCR et garantie de ressources, déjà engagée au titres d'autres régimes, sur un principe de capitalisation. Cette évolution nécessite une mise à niveau par le versement d'une prime spécifique au titre de l'exercice 2008, charge minorée par une très forte diminution de l'engagement.

La Banque de Savoie n'est pas concernée par ces engagements de retraite.

Les indemnités de fin de carrière

La Banque Populaire des Alpes et la Banque de Savoie ont souscrits auprès d'une Compagnie d'Assurances un contrat pour couvrir les "Indemnités de Fin de Carrière" à verser aux employés présents lors de leur départ à la retraite.

Les règles de détermination des engagements a conduit à définir des règles homogènes de détermination des hypothèses actuarielles :

- turnover et taux d'augmentation des salaires distinct selon les populations cadre et non cadre,
- turnover calculé sur la base de tranches d'âge 25/35 ans, 35/45 ans et 45/55 ans,

- turnover réputé à 0 pour les populations d'âge supérieur à 55 ans, en partant du principe que ces populations n'enregistraient que très peu de départs volontaires non soumis au versement direct ou indirect des IFC,
- taux d'actualisation de la courbe des actuaires.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006, la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement, calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006, n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible

à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits).

Pour la Banque de Savoie, les hypothèses retenues dans le cadre du calcul effectué par l'actuaire du Groupe Banque Populaire sont différentes de celles qui étaient en vigueur dans le Groupe HSBC.

Pour le calcul de l'écart de 1^{ère} consolidation, le montant de ce nouveau calcul à la date d'acquisition a été imputé en écart d'évaluation.

Les médailles du travail

Le montant doté en 2008 a été évalué à partir d'un l'outil de calcul actuariel en fonction du personnel présent au 31 décembre 2008. Pour le calcul de l'écart de 1^{ère} consolidation, le montant de ce nouveau calcul à la date d'acquisition a été imputé en écart d'évaluation.

Synthèse des passifs sociaux

En tenant compte des différents éléments ci-dessus énoncés, le passif social de la Banque Populaire des Alpes et de la Banque de Savoie (CAR/IFC/MT/FCR) ressort à fin 2008, à 46,8 millions d'euros couvert selon le tableau ci-dessous :

PASSIF SOCIAL AU 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Total des engagements bruts	Actifs gérés par Organismes extérieurs	Effet étalements et corridor	Eléments provisionnés chez BPA
Compléments de retraite	28 333	6 457	3 615	18 261
Indemnités de fin de carrière (contrat ABP-Vie)	13 763	7 072	1 101	5 590
Médailles du travail	4 533			4 533
Autres	161		73	88
TOTAL	46 790	13 529	4 789	28 472

Provisions au titre de l'attribution gratuite d'actions de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les Assemblées Générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire des Alpes ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1,53 millions d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn-over.

Provisions épargne logement

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1^{er} janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

- 1^{ère} étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.
- 2^{ème} étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu

représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),

- 3^{ème} étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Depuis le 2 juillet 2008, la Banque de Savoie applique ce modèle du Groupe Banque Populaire en lieu et place de celui de HSBC France. Ce nouveau mode de calcul a généré dans les comptes sociaux 2008 de la Banque de Savoie une charge supplémentaire de 818 milliers d'euro.

Pour le calcul de l'écart de 1ère consolidation, le montant de ce nouveau calcul à la date d'acquisition a été affecté en écart d'évaluation.

A.2.5.3 • FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG) ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Provisions réglementées

Les provisions réglementées passées pour la seule application de législations fiscales sont reprises par les comptes de

réserves et de résultats. C'est le cas des amortissements dérogatoires enregistrés en comptabilité individuelle qui font l'objet d'un retraitement en consolidation.

Fonds pour risques bancaires généraux

En application du règlement 90-02 du CRB, ce poste enregistre les montants que les banques décident d'affecter à la couverture de risques à caractère général.

Ce poste correspond au montant porté dans le calcul des fonds propres réglementaires.

A.2.5.4 • CAPITAUX PROPRES

Les CCI émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'Assemblée Générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

Un tableau des capitaux propres consolidés figure en annexe B.1.34.

A.2.6 • Hors bilan – Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

A.2.6.1 • INSTRUMENTS FERMES DE TAUX

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan).

Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêts affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes sont des contrats dits de micro couverture.

Les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le

risque global de taux d'intérêt de l'établissement sont des contrats dits de macro couverture.

Ces deux catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés".

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilés". Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts sont des contrats dits de trading. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats et ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée à l'arrêté comptable et celle déterminée lors de l'arrêté comptable précédent doivent faire l'objet d'une provision. Les gains nets latents ne sont pas comptabilisés.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non-remplacement.

En ce qui concerne la Banque de Savoie, les calculs de position effectués par le biais du modèle du Groupe Banque Populaire n'ont pas démontré la pertinence de l'ensemble du portefeuille de swaps détenus par la Banque de Savoie à l'entrée dans le nouveau Groupe.

Les préconisations, permettant de revenir dans les limites imposées, ont été mises en place et ont entraîné le déchet anticipé de certains swaps pour 423 M€ et une soulte nette positive comptabilisée dans les comptes sociaux 2008 de la Banque de Savoie à hauteur de 780 k€.

Pour le calcul de l'écart de 1^{ère} consolidation, l'évaluation des instruments au 2 juillet 2008 a été affecté en écart d'évaluation pour un montant de 3.251 milliers d'euro.

A.2.6.2 • INSTRUMENTS CONDITIONNELS

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges

sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

A.2.6.3 • INSTRUMENTS DE CHANGE

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

A.2.7 • Hors bilan – Garanties financières assorties d'un droit de réutilisation en l'absence de défaillance du propriétaire

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire des Alpes et la Banque de Savoie n'ont conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10.

A.2.8 • Hors bilan – Fiducie

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire des Alpes et la Banque de Savoie n'ont conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

A.2.9 • Engagements de la Banque Populaire des Alpes donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'État pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire des Alpes a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 58 millions d'euros, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts dont l'objet est de financer l'équipement des entreprises cotées 4 et 5+.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 89 millions d'euros.

Au titre des mobilisations auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH), la Banque Populaire des Alpes a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang, soit par une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 145 millions d'euros.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire des Alpes a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des Sociétés de Caution Mutuelle.

Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 748 millions d'euros.

A.2.10 • Compte de résultat

A.2.10.1 • INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS, COMMISSIONS

Les intérêts et les commissions, assimilables par nature à des intérêts, sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Nous pouvons identifier neuf grandes catégories de commissions :

- Les commissions d'apport enregistrées "flat"
- les commissions de garanties enregistrées prorata-temporis
- les commissions de service enregistrées "flat" ou prorata-temporis
- les commissions d'engagements de financement enregistrées "flat" ou prorata-temporis
- les commissions sur moyens de paiement enregistrées "flat" ou prorata-temporis. A noter que les cotisations sur cartes bancaires de la Banque Populaire des Alpes font l'objet d'un réescompte trimestriel
- les commissions sur opérations financières enregistrées "flat" ou prorata-temporis
- les commissions sur comptes débiteurs enregistrées "flat",
- les frais de dossiers enregistrés "flat"
- les pénalités enregistrées "flat".

A.2.10.2 • REVENUS DES TITRES

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

A.2.10.3 • CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION – FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés
- Le coût financier (effet d'actualisation)
- Le rendement brut des actifs de couverture
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume d'heures acquises au 31/12/2008 et non utilisées pour le droit individuel de formation :

- par les salariés de la Banque Populaire des Alpes est de 101.276 heures

- par les salariés de la Banque de Savoie est de 22.075 heures.

A.2.10.4 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

En ce qui concerne la Banque de Savoie, un projet de migration informatique a été engagé en 2008 dans l'objectif de rejoindre la plate-forme commune du Groupe Banque Populaire : Informatique Banque Populaire (i-BP).

Les travaux ont débuté en juillet 2008 pour une migration prévue en novembre 2009.

Les coûts engagés sont comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en charges exceptionnelles.

A.2.10.5 • IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible, les impôts différés provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

La banque a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés.

Le taux d'impôt pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 34,43 %.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Les montants totaux des impositions différées dégagées au bilan et au compte de résultat sont portés en informations complémentaires.

Les impôts différés figurent en compte de régularisation à l'actif du bilan pour 23.308 milliers d'euro et au passif pour 13.778 milliers d'euro (voir tableau annexe B.2.13).

Régime fiscal du Groupe

La Banque Populaire des Alpes a adhéré au Régime Fiscal de Groupe, dans le cadre des dispositions de l'article 223A du C.G.I., à compter du 1^{er} janvier 1994.

Le périmètre d'intégration fiscale comprend en sus de la Banque Populaire des Alpes, trois SCI ainsi qu'une SAS :

- Les SCI BP AFFORETS, BP LEMAN et BP SAVOISIENNE.
- Et l'intégration en 2007 de la SAS Sociétariat Banque Populaire des Alpes, filiale à 100% de la SCI BP Savoisiennne.

En revanche la Banque de Savoie n'est pas intégrée fiscalement.

Le principe retenu est celui de la neutralité, chaque Société constatant, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle avait dû être imposée séparément ; cependant, chaque société Filiale ne peut calculer une créance de report en arrière, concernant d'éventuels déficits qui pourraient être constatés durant la période d'intégration. Les déficits des filiales ne donnent pas lieu à une ré-allocation immédiate de l'économie réalisée, mais ouvrent droit à un report sur les bénéfices futurs.

L'application des dispositions de ce régime fiscal a permis d'enregistrer, au titre de l'exercice 2008 une économie d'impôt sur les Sociétés de 365 milliers d'euros.

TABLEAUX ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

B • INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

B.1 • INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET HORS-BILAN CONSOLIDÉ

B.1.1 • OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP	119 236	119 531
Créances sur les établissements de crédit	798 136	481 793
A vue	359 191	187 370
A terme	424 414	280 861
Valeurs non imputées	12 578	12 585
Créances rattachées	1 953	977
Total	917 372	601 324
<i>Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 149 508 k€</i>		

B.1.2 • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs		293 516	231 609
Créances commerciales		163 839	157 210
Autres concours à la clientèle	B.1.3	7 024 964	5 639 700
Créances rattachées et valeurs non imputées		65 249	56 977
Créances douteuses nettes		162 492	118 071
Total		7 710 060	6 203 567
<i>Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 632 665 k€</i>			

B.1.3 • DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS A LA CLIENTÈLE

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Crédits à l'exportation	9 003	7 839
Crédits de trésorerie et de consommation	546 400	457 933
Crédits à l'équipement	2 777 478	2 251 200
Crédits à l'habitat	3 571 219	2 876 392
Autres crédits à la clientèle	120 864	46 336
Total	7 024 964	5 639 700

B.1.4 • VENTILATION DU PORTEFEUILLE DE TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Obligations et assimilés		(Annexe B.1.7)				
Valeurs brutes	674 133	37 226	711 359	53 697	5 428	59 125
Dépréciations	(2 333)		(2 333)	(1 965)		(1 965)
Valeurs nettes (Annexe B.1.5)	671 800	37 226	709 026	51 732	5 428	57 160
Actions et assimilés						
Montants bruts	13 472	////	13 472	16 279	////	16 279
Dépréciations	(281)	////	(281)	(106)	////	(106)
Valeurs nettes (Annexe B.1.6)	13 191	////	13 191	16 173	////	16 173
Total	684 991	37 226	722 217	67 905	5 428	73 333
<i>Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 36 170 k€</i>						

B.1.5 • OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL	PLACEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Valeurs brutes						
Titres cotés						
- autres émetteurs	335	1 058	1 393		1 899	1 899
Titres non cotés						
- autres émetteurs	115 939	35 000	150 939	53 049	3 500	56 549
Titres prêtés	550 000		550 000			
Créances rattachées	7 859	1 168	9 027	648	29	677
Total valeurs brutes	674 133	37 226	711 359	53 697	5 428	59 125
<i>dont titres subordonnés</i>	<i>2 439</i>		<i>2 439</i>	<i>3 049</i>		<i>3 049</i>
Dépréciations						
Dépréciations	(2 333)		(2 333)	(1 965)		(1 965)
Total Dépréciations	(2 333)	0	(2 333)	(1 965)	0	(1 965)
Total net	671 800	37 226	709 026	51 732	5 428	57 160
<i>Moins-values latentes (CRC 2004-16)</i>	<i>2 333</i>			<i>1 965</i>		

B.1.6 • ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	PLACEMENT	TAP	TOTAL	PLACEMENT	TAP	TOTAL
Valeurs brutes						
Titres cotés						
- OPCVM de capitalisation	11 531	////	11 531	9 986	////	9 986
- autres titres	17		17	4 369		4 369
Créances rattachées	1 924	////	1 924	1 924	////	1 924
Total valeurs brutes	13 472	0	13 472	16 279	0	16 279
Dépréciations						
sur titres cotés	(281)		(281)	(106)		(106)
Total dépréciations	(281)	0	(281)	(106)	0	(106)
Total	13 191	0	13 191	16 173	0	16 173
Résultats latents						
Moins-values latentes	(281)			(106)		
Plus-values latentes	12 938			12 900		

B.1.7 • ÉVOLUTIONS DES TITRES D'INVESTISSEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2007	ACHATS	CESSIONS	REMBOURSEMENTS	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUTRES VARIATIONS	2008
Obligations et autres TRF							
Valeur brute	5 428	0	(4 341)	0	36 186	(47)	37 226
Résultat des cessions réalisées			(10)				

B.1.8 • PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Immobilisations financières brutes	B.1.9	358 560	268 947
Dépréciations	B.1.9	(3 450)	(2 541)
Immobilisations financières nettes	B.1.9	355 110	266 406
Créances rattachées et autres		283	288
Total		355 393	266 694
<i>Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 5 636 k€</i>			

B.1.9 • ÉVOLUTION DES TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS

EN MILLIERS D'EUROS	2007	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	2008
Valeurs brutes		(1)			
Participations et autres titres détenus à long terme	259 281	88 571	(9 084)	5 305	344 073
Parts dans les entreprises liées	7 166				7 166
Parts de sociétés civiles immobilières	2 500			4 821	7 321
sous-total	268 947	88 571	(9 084)	10 126	358 560
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	(2 465)	(899)	168	(150)	(3 346)
Parts dans les entreprises liées	(76)				(76)
Parts de sociétés civiles immobilières				(28)	(28)
sous-total	(2 541)	(899)	168	(178)	(3 450)
Immobilisations financières nettes	266 406	87 672	(8 916)	9 948	355 110

(1) dont augmentation capital de la BFBP pour 64 502 k€

B.1.10 • ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

EN MILLIERS D'EUROS	SOCIÉTÉS COTÉES		SOCIÉTÉS NON COTÉES		TOTAL VALEUR NETTE	VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES	
	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS	VALEUR BRUTE	DÉPRÉCIATIONS		SELON COURS BOURSE	AUTRES MÉTHODES
2008							
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit			261 816		261 816		386 457
Sur autres sociétés à caractère financier	86	(5)	5 716		5 797	81	6 852
Sur autres sociétés	21 086		50 637	(3 214)	68 509	21 170	46 884
Autres titres détenus à long terme	745		3 987	(127)	4 605	1 425	4 204
Total des participations	21 917	(5)	322 156	(3 341)	340 727	22 676	444 397
Valeurs nettes	21 912		318 815		////	////	////
Rappel 2007							
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit			197 314		197 314		446 024
Sur autres sociétés à caractère financier	107		9 789	(79)	9 817	162	10 829
Sur autres sociétés	15 437		36 634	(2 386)	49 685	20 207	45 410
Autres titres détenus à long terme							
Total des participations	15 544	0	243 737	(2 465)	256 816	20 369	502 263
Valeurs nettes	15 544		241 272		////	////	////

B.1.11 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008				2007			
		VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES
Immobilisations d'exploitation									
Immobilisations incorporelles	B.1.12	11 257	(6 770)	(2 109)	2 378	7 795	(4 122)	(2 109)	1 564
Immobilisations corporelles	B.1.12	175 584	(110 737)	(23)	64 824	133 705	(87 652)		46 053
Total		186 841	(117 507)	(2 132)	67 202	141 500	(91 774)	(2 109)	47 617
Immobilisations hors exploitation	B.1.12	3 216	(161)	(86)	2 969	3 142	(148)	(423)	2 571
Total		190 057	(117 668)	(2 218)	70 171	144 642	(91 922)	(2 532)	50 188

Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 23 862 k€

B.1.12 • ÉVOLUTION DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2007	AUGMENTATION	DIMINUTION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	2008
Valeurs brutes						
Immobilisations incorporelles d'exploitation						
Droits au bail et fonds commerciaux		6 398	422		1 333	8 153
Logiciels		1 397	51		1 656	3 104
		7 795	473	0	2 989	11 257
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Terrains		3 081	4 432	(24)	759	8 248
Constructions	B.1.14	95 747	19 445	(1 221)	20 125	134 096
Autres		34 877	2 612	(261)	(3 988)	33 240
		133 705	26 489	(1 506)	16 896	175 584
Immobilisations hors exploitation						
		3 142	114	(112)	72	3 216
Amortissements et dépréciations						
Immobilisations incorporelles d'exploitation						
Droits au bail et fonds commerciaux		(4 835)	(285)		(692)	(5 812)
Logiciels		(1 396)	(25)		(1 646)	(3 067)
		(6 231)	(310)	0	(2 338)	(8 879)
Immobilisations corporelles d'exploitation						
Terrains						0
Constructions	B.1.14	(61 223)	(6 835)	1 127	(15 495)	(82 426)
Autres		(26 429)	(2 125)	220		(28 334)
		(87 652)	(8 960)	1 347	(15 495)	(110 760)
Immobilisations hors exploitation						
		(571)	(4)	337	(9)	(247)

B.1.13 • ÉCART D'ACQUISITION - ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS		ECART AMORTI D'ACQUISITION	VARIATION DE L'EXERCICE	CONVERSION	AUTRES	2008
Valeurs Brutes à l'ouverture	Banque de Savoie		83 868			83 868
Amortissements			(2 097)			(2 097)
Ecart d'acquisition net		0	81 771	0	0	81 771

B.1.14 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION VENTILATION DES CONSTRUCTIONS

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	VALEURS BRUTES	AMORTI. ET DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTES	AMORTI. ET DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES
Constructions						
Façades non destructibles	610	(260)	350			
Façades / couverture / étanchéité	4 255	(3 626)	629	4 323	(3 241)	1 082
Fondations / ossatures	31 850	(11 181)	20 669	18 107	(10 065)	8 042
Aménagements intérieurs / Equipements techniques	97 381	(67 359)	30 022	73 317	(47 917)	25 400
Total des constructions	134 096	(82 426)	51 670	95 747	(61 223)	34 524

B.1.15 • COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Autres actifs et emplois divers	B.1.16	74 434	76 392
Comptes de régularisation	B.1.17	56 849	35 788
Total		131 283	112 180

B.1.16 • AUTRES ACTIFS ET EMPLOIS DIVERS

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	5 064	6 522
Règlement d'opérations sur titres	1	31
Impôts différés actifs	23 308	18 912
Autres stocks et emplois divers	4	10
Débiteurs divers	46 057	50 356
Créances rattachées		561
Total	74 434	76 392

B.1.17 • COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Comptes d'encaissement	18 501	5 455
Comptes d'ajustement	17	1
Charges constatées d'avance	5 428	3 550
Produits à recevoir	13 059	6 365
Autres comptes de régularisation	19 844	20 417
Total	56 849	35 788

B.1.18 • RESSOURCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Comptes et emprunts			
A vue	B.1.19	40 680	28 537
A terme	B.1.19	2 293 921	1 601 949
Autres sommes dues		17 935	28 531
Dettes rattachées		24 382	14 478
Total		2 376 918	1 673 495

B.1.19 • DÉTAILS DES RESSOURCES INTERBANCAIRES

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	A VUE	A TERME	TOTAL	A VUE	A TERME	TOTAL
Comptes ordinaires créditeurs	1 831	////	1 831	2 221	////	2 221
Comptes et emprunts	38 849	1 942 921	1 981 770	26 316	1 550 144	1 576 460
Valeurs données en pension livrée		351 000	351 000		51 805	51 805
Total	40 680	2 293 921	2 334 601	28 537	1 601 949	1 630 486

B.1.20 • OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Comptes et emprunts			
A vue	B.1.21	3 332 489	2 639 070
A terme	B.1.21	2 243 134	1 828 277
Autres sommes dues		4 105	4 836
Dettes rattachées		65 862	62 361
Total		5 645 590	4 534 544

Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 854 939 k€

B.1.21 • DÉTAILS DES COMPTES DE LA CLIENTÈLE - PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	A VUE	A TERME	TOTAL	A VUE	A TERME	TOTAL
Comptes d'épargne à régime spécial	1 267 705	795 331	2 063 036	928 949	783 678	1 712 627
Comptes et emprunts	2 064 784	1 389 171	3 453 955	1 710 121	1 044 599	2 754 720
Emprunts auprès de la clientèle financière		58 632	58 632			
Total	3 332 489	2 243 134	5 575 623	2 639 070	1 828 277	4 467 347

B.1.22 • DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	2 902	3 417
Titres de créances négociables	874 050	93 188
<i>dont : - souscrits par des établissements de crédit</i>	<i>834 950</i>	<i>59 950</i>
<i>dont : - souscrits par la clientèle</i>	<i>39 100</i>	<i>33 238</i>
Dettes rattachées	7 688	2 344
Total	884 640	98 949

B.1.23 • COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Autres passifs	B.1.24	85 237	72 326
Comptes de régularisation	B.1.25	72 371	52 064
Total		157 608	124 390

B.1.24 • AUTRES PASSIFS

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Règlement d'opérations sur titres	20	44
Impôts différés passifs	13 778	5 414
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	10 466	2 533
Créditeurs divers	50 190	56 557
Subvention d'investissement	6	7
Dettes rattachées	10 777	7 771
Total	85 237	72 326

B.1.25 • COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Comptes d'encaissement	24 559	17 626
Comptes d'ajustement	1 370	3
Produits constatés d'avance	24 570	19 339
Charges à payer	18 410	5 137
Autres comptes de régularisation	3 462	9 959
Total	72 371	52 064

B.1.26 • SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2007	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES	2008
Dépréciations						
Dépréciations pour créances douteuses		95 772	75 835	(45 766)	17 344	143 185
Dépréciations pour risques de marché		7 144	2 309	(1 377)	206	8 282
Total des dépréciations		102 916	78 144	(47 143)	17 550	151 467
Provisions						
Provisions pour risques de contrepartie	B.1.27	14 750	7 028	(9 759)	270	12 289
Provisions pour risques de dépréciation	B.1.27	75		(75)	91	91
Provisions pour charges d'exploitation	B.1.27	18 498	2 065	(2 590)	500	18 473
Provisions pour engagements sociaux	B.1.27	28 675	757	(1 195)	235	28 472
Provisions exceptionnelles	B.1.27	235				235
Total des provisions		62 233	9 850	(13 619)	1 096	59 560
		Total	87 994	(60 762)		
			Effet résultat :	(27 232)		
Incidences sur le compte de résultat						
Produit net bancaire		(2 814)	6 219	3 405		
Frais généraux		(912)	1 485	573		
Résultat brut d'exploitation		(3 726)	7 704	3 978		
Coût du risque		(79 371)	49 079	(30 292)		
Résultat sur valeurs immobilisées		(730)	145	(585)		
Résultat courant avant impôt		(83 827)	56 928	(26 899)		
Impôt sur les sociétés		(333)		(333)		
Résultat net avant partage		(84 160)	56 928	(27 232)		

L'annexe ci-dessus permet de mesurer l'impact des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé.

B.1.27 • PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EN MILLIERS D'EUROS	2007	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CONVERSION	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	AUTRES	2008
Provisions pour risques de contrepartie							
Provisions sur engagements hors bilan	6 970	5 677	(6 277)		30		6 400
Provisions sectorielles			(42)		42		0
Provisions pour litiges clientèle	6 283	1 231	(3 440)				4 074
Autres provisions clientèle	1 497	120			1	197	1 815
	14 750	7 028	(9 759)	0	73	197	12 289
Provisions pour engagements sociaux							
CAR + autres	18 442		(181)				18 261
Indemnités de fin de carrière	5 547	174	(23)		66	(174)	5 590
Médailles du travail	3 866	583	(259)		380	(37)	4 533
FCR	820		(732)				88
	28 675	757	(1 195)	0	446	(211)	28 472
Provisions pour risques de dépréciation							
Portefeuille titres et instruments financiers à terme	75		(75)				0
Immobilisations financières					369	(369)	0
Promotion immobilière					91		91
	75	0	(75)	0	460	(369)	91
Provisions pour charges futures d'exploitation							
Provisions pour impôts et taxes	5 804	334					6 138
Autres provisions d'exploitation	3 651	395	(367)		331	169	4 179
	9 455	729	(367)	0	331	169	10 317
Provisions pour épargne réglementée (CNC 2007)	9 043	1 336	(2 223)				8 156
Provisions exceptionnelles							
Autres provisions exceptionnelles	235						235
Total	62 233	9 850	(13 619)	0	1 310	(214)	59 560

B.1.28 • ENGAGEMENTS SOCIAUX-CUMUL DE TOUS ENGAGEMENTS

EN MILLIERS D'EUROS	ENGAGEMENT BRUT	ACTIFS EN COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Engagements au 31/12/2008			
Eléments comptabilisés (provision comptable)	41 931	(13 459)	28 472
Ecart actuariels non enregistrés	4 294	(70)	4 224
Changements de régime restant à étaler	(1 334)		(1 334)
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2007	1 194		1 194
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2008	705		705
Engagement total	46 790	(13 529)	33 261

B.1.29 • SYNTHÈSES DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS

EN MILLIERS D'EUROS	COMPLÈMENT DE RETRAITE	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	MÉDAILLES DU TRAVAIL	AUTRES	TOTAL
Provisions comptabilisées	18 442	5 547	3 866	820	28 675
Variation du périmètre (Banque de Savoie)		43	409		452
Corrections d'évaluation à l'ouverture (changement d'Actuaire)		651			651
Ecart actuariels non enregistrés	1 050	647			1 697
Changements de régime restant à étaler		580			580
Engagement total au 01/01/2008	19 492	7 468	4 275	820	32 055
Variation enregistrée dans les frais de personnel	-181	-489	258	-732	-1 144
Variation des écarts actuariels non enregistrés	2 565	-273		73	2 365
Variation des changements de régime à étaler		-15			-15
Engagement au 31/12/2008					
Provisions comptabilisées	18 261	5 590	4 533	88	28 472
Eléments non comptabilisés		162			162
Ecart actuariels non enregistrés	3 615	374		73	4 062
Changements de régime restant à étaler		565			565
Engagement total au 31/12/2008	21 876	6 691	4 533	161	33 261

B.1.30 • COUVERTURE DES ENCOURS DOUTEUX

EN MILLIERS D'EUROS	2008				2007			
	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	TAUX DE COUV.	VALEURS BRUTES	DÉPRÉCIATIONS	VALEURS NETTES	TAUX DE COUV.
Opérations avec la clientèle et crédit-bail								
- Douteux	180 059	(47 530)	132 529	26%	135 177	(37 074)	98 103	27%
- Douteux compromis	125 618	(95 655)	29 963	76%	78 666	(58 698)	19 968	75%
Total des encours douteux	305 677	(143 185)	162 492	47%	213 843	(95 772)	118 071	45%

B.1.31 • DETTES SUBORDONNÉES

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	B.1.32	23 836	26 885
Dettes rattachées		118	131
Total		23 954	27 016

B.1.32 • ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES

EN MILLIERS D'EUROS	2007	EMISSIONS	REMBOURSEMENTS	CONVERSION	AUTRES	2008
Dettes subordonnées à durée déterminée						
Emprunts subordonnés	26 885		(3 049)			23 836
Total	26 885	0	(3 049)	0	0	23 836

B.1.33 • FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

EN MILLIERS D'EUROS	2007	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUTRES VARIATIONS	2008
Fonds Régionaux de Solidarité	82 470	8 624			91 094
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	35 662	3 811			39 473
Total	118 132	12 435	0		130 567

Dont total contribution Banque de Savoie au titre de 2008 : 2 500 k€

B.1.34 • CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES CONSO. ET AUTRES	CAPITAUX PROPRES (HORS FRBG)	FRBG	CAPITAUX PROPRES	INTÉRÊTS MINORITAIRES
Capitaux propres au 31/12/06 après affectation	237 867	193 754	206 068	637 689	108 132	745 821	
Augmentation de capital	16 000		(8 000)	8 000		8 000	
Changements de méthode			(13 031)	(13 031)		(13 031)	
Dotation nette au FRBG					10 000	10 000	
Élimination des titres détenus par la SAS de portage	(13 281)			(13 281)		(13 281)	
Impact impôts différés des changements de méthodes			4 225	4 225		4 225	
Capitaux propres au 31/12/2007 avant affectation	240 586	193 754	189 262	623 602	118 132	741 734	
Résultat au 31-12-07			44 925	44 925		44 925	
Distribution			(10 139)	(10 139)		(10 139)	
Capitaux propres au 31/12/2007 après affectation	240 586	193 754	224 048	658 388	118 132	776 520	
Dotation nette au FRBG					12 435	12 435	
Élimination des titres détenus par la SAS de portage	(11 520)			(11 520)		(11 520)	
Autres variations							28 871
Capitaux propres au 31/12/2008 avant résultats	229 066	193 754	224 048	646 868	130 567	777 435	28 871
Résultat au 31-12-08			32 359	32 359		32 359	1 332
Capitaux propres au 31/12/2008 après résultat	229 066	193 754	256 407	679 227	130 567	809 794	30 203

B.1.35 • ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Engagements de financement donnés à la clientèle		
- Ouverture de crédits documentaires	1 395	778
- Autres ouvertures de crédits confirmés	780 214	822 790
- Autres engagements	62 588	4 943
Total des engagements de financement donnés	844 197	828 511
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit		70 000
Total des engagements de financement reçus		70 000

B.1.36 • ENGAGEMENTS DE GARANTIE

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	733	575
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	733	575
D'ordre de la clientèle	701 078	595 342
- cautions immobilières	88 600	112 829
- cautions administratives et fiscales	33 570	30 020
- autres cautions et avals donnés	348 573	282 143
- autres garanties données	230 335	170 350
Total des engagements de garantie donnés	701 811	595 917
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 050 681	1 810 748

B.1.37 • OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

EN MILLIERS D'EUROS NOTIONNEL ET JUSTE VALEUR	2008			2007		
	COUVERTURE	AUTRES OPÉRATIONS	TOTAL	COUVERTURE	AUTRES OPÉRATIONS	TOTAL
Opérations fermes de gré à gré						
Swaps de taux	1 615 022		1 615 022	316 709		316 709
Autres contrats à terme	6 493		6 493	12 725		12 725
	1 621 515	0	1 621 515	329 434	0	329 434
Contrats de change à terme						
Autres contrats de change - à recevoir	570 014		570 014	81 997		81 997
- à livrer	234 396		234 396	81 828		81 828
	804 410	0	804 410	163 825	0	163 825
Total opérations fermes	2 425 925	0	2 425 925	493 259	0	493 259
Opérations conditionnelles de gré à gré						
Options de taux - achetées	1 266 423		1 266 423	1 504 022		1 504 022
- vendues	13 010		13 010	95 022	60 979	156 001
Options de change - achetées				5 416		5 416
- vendues				5 416		5 416
	1 279 433	0	1 279 433	1 609 876	60 979	1 670 855
Total opérations conditionnelles	1 279 433	0	1 279 433	1 609 876	60 979	1 670 855
Total instruments financiers et change à terme	3 705 358	0	3 705 358	2 103 135	60 979	2 164 114

B.1.38 • CLASSIFICATION PAR PORTEFEUILLE DES OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

EN MILLIERS D'EUROS	2008				2007			
	MICRO COUV.	MACRO COUV.	POSITION OUVERTE ISOLÉE	TOTAL	MICRO COUV.	MACRO COUV.	POSITION OUVERTE ISOLÉE	TOTAL
Opérations fermes								
Swaps de taux	110 000	1 505 022		1 615 022	50 000	266 709		316 709
Autres contrats à terme			6 493	6 493			12 725	12 725
	110 000	1 505 022	6 493	1 621 515	50 000	266 709	12 725	329 434
Opérations conditionnelles								
Options de taux achetées	13 010	1 253 413		1 266 423	15 322	1 488 700		1 504 022
Options de taux vendues	13 010			13 010	15 022	80 000	60 979	156 001
	26 020	1 253 413	0	1 279 433	30 344	1 568 700	60 979	1 660 023
Total	136 020	2 758 435	6 493	2 900 948	80 344	1 835 409	73 704	1 989 457

B.1.39 • DURÉE RÉSIDUELLE DES ÉLÉMENTS A TERME - ACTIF / PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	< 3 MOIS	3 MOIS-<D <1 AN	1 AN-<D <5 ANS	> 5 ANS	NON VENTILÉS	TOTAL A TERME
ACTIF							
Créances sur établissements de crédit	B.1.1	258 743	68 126	68 345	29 200		424 414
Créances sur la clientèle	B.1.2	576 501	684 722	2 699 409	3 218 964	9 207	7 188 803
Obligations et autres titres à revenu fixe		643 835		41 107	14 951	2 439	702 332
Total actif		1 479 079	752 848	2 808 861	3 263 115	11 646	8 315 549
PASSIF							
Dettes sur établissements de crédit	B.1.18 & B.1.19	269 090	363 261	875 000	786 500	70	2 293 921
Dettes sur la clientèle	B.1.20 & B.1.21	1 274 690	325 812	525 489	117 143		2 243 134
Dettes représentées par un titre	B.1.22	667 918	66 309	62 225	80 500		876 952
Emprunts subordonnés	B.1.31 & B.1.32	9 500		14 336			23 836
Total passif		2 221 198	755 382	1 477 050	984 143	70	5 437 843

B.1.40 • VENTILATION DES ENCOURS BILAN PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

EN MILLIERS D'EUROS	ANNEXES	2008							
		ETS DE CRÉDIT	SOCIÉTÉ NON FINAN.	ENTREPRE-NEURS INDIV.	PARTICU-LIERS	ADMI. PRIVÉES	ADMI. PUBLIQUES & SÉCU SOCIALE	AUTRES	TOTAL
Opérations sur Établissements de crédit	B.1.1	798 136	////	////	////	////	////	////	798 136
Opérations sur clientèle et crédit bail									
- Encours sains	B.1.2	////	3 364 358	656 306	3 350 691	42 771	536	132 904	7 547 568
- Créances douteuses non compromis	B.1.2-B.1.30	////	130 677	28 539	20 632	210			180 059
- Dépréciations Créances douteuses non compromis	B.1.2-B.1.30	////	-39 740	-4 686	-3 041	-64			-47 530
- Créances douteuses compromis	B.1.2-B.1.30	////	93 291	17 919	14 360	48			125 618
- Dépréciations Créances douteuses compromis	B.1.2-B.1.30	////	-73 929	-13 867	-7 815	-44			-95 655
Opérations sur titres									
- Créances sur titres à revenu fixe	B.1.5	709 026							709 026
Total 2008		1 507 162	3 474 657	684 211	3 374 828	42 922	536	132 904	9 217 221
(exercice N-1)		2007							
Opérations sur Établissements de crédit	B.1.1	481 793	////	////	////	////	////	////	481 793
Opérations sur clientèle et crédit bail									
- Encours sains	B.1.2	////	2 761 981	575 705	2 641 091	35 815	156	70 748	6 085 496
- Créances douteuses non compromis	B.1.2-B.1.30	////	87 762	25 581	20 046	1 166		622	135 177
- Dépréciations Créances douteuses non compromis	B.1.2-B.1.30	////	-33 041	-1 256	-1 565	-590		-622	-37 074
- Créances douteuses compromis	B.1.2-B.1.30	////	58 776	12 427	7 409	54			78 666
- Dépréciations Créances douteuses compromis	B.1.2-B.1.30	////	-45 595	-9 371	-3 678	-54			-58 698
Opérations sur titres									
- Créances sur titres à revenu fixe	B.1.5	57 160							57 160
Total 2007		538 953	2 829 883	603 086	2 663 303	36 391	156	70 748	6 742 520

B.2 • INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

B.2.1 • COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN KE AVEC COMPTES PROFORMA 2008 (EXERCICE COMPLET BANQUE DE SAVOIE) ET CONTRIBUTION 2008 DE LA BANQUE DE SAVOIE AU COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT	ANNEXES	2008	2007	2008 PROFORMA EXERCICE COMPLET	2008 CONTRIBUTION BANQUE DE SAVOIE
Intérêts et produits assimilés	B.2.2	397 524	301 092	422 258	29 645
Intérêts et charges assimilés	B.2.2	(240 638)	(156 905)	(254 033)	(12 227)
Revenus des titres à revenu variable	B.2.3	15 476	16 210	15 967	611
Commissions (produits)	B.2.4	139 416	122 341	151 694	9 720
Commissions (charges)	B.2.4	(25 447)	(24 327)	(27 058)	(881)
Résultat du portefeuille de négociation	B.2.5	1 328	983	1 375	61
Résultat du portefeuille de placement	B.2.6	(857)	(932)	(857)	
Autres produits d'exploitation	B.2.7	4 982	2 031	5 503	132
Autres charges d'exploitation	B.2.7	(1 593)	(3 230)	(1 680)	(138)
Produits nets des autres activités		30		58	30
PRODUIT NET BANCAIRE		290 221	257 263	313 227	26 953
Charges générales d'exploitation	B.2.8	(170 538)	(151 544)	(184 546)	(14 757)
Dotations aux amort.et prov. sur immo. et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(8 910)	(7 991)	(9 701)	(801)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		110 773	97 728	118 980	11 395
Coût du risque	B.2.10	(43 178)	(24 056)	(43 717)	(1 061)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		67 595	73 672	75 263	10 334
Résultat sur actifs immobilisés	B.2.11	430	2 513	270	170
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		68 025	76 185	75 533	10 504
Résultat exceptionnel	B.2.12	(2 856)		(3 108)	(2 856)
Impôt sur les bénéfices	B.2.13	(16 946)	(21 261)	(19 350)	(2 429)
Amortissement des écarts d'acquisition	B.1.13	(2 097)		(4 193)	
Dotations / Reprises au FRBG	B.1.33	(12 435)	(10 000)	(12 435)	(2 500)
Intérêts minoritaires	B.1.34	(1 332)		(3 710)	(1 332)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		32 359	44 924	32 737	1 387

Le résultat net - part du Groupe sur une année complète est relativement proche de celui avec seulement six mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008), principalement pour les raisons suivantes : 1) Le 1^{er} semestre 2008 a enregistré un résultat positif de + 5.131 k€ contre 2.625 k€ en fin d'année ; de ce fait la part des intérêts minoritaires pour la Banque Fédérale des Banques Populaires (49%) est très importante (2.514 k€). 2) Des charges exceptionnelles essentiellement liées au projet de migration informatique enregistrées au cours du second semestre pour 2.908 k€. 3) Une dotation aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux pour 2.500 k€ enregistrée également sur le second semestre 2008.

B.2.2 • INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	CHARGES	PRODUITS	NET	CHARGES	PRODUITS	NET
Opérations avec les établissements de crédit	(88 535)	27 697	(60 838)	(50 614)	15 973	(34 641)
Opérations avec la clientèle	(119 792)	331 735	211 943	(90 208)	268 692	178 484
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	(15 182)	11 463	(3 719)	(4 995)	3 493	(1 502)
Opérations de macro-couverture	(17 129)	26 629	9 500	(11 088)	12 934	1 846
Total	(240 638)	397 524	156 886	(156 905)	301 092	144 187

B.2.3 • REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Dividendes reçus sur titres de placement	149	121
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	15 327	16 089
Total	15 476	16 210

B.2.4 • COMMISSIONS

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	CHARGES	PRODUITS	NET	CHARGES	PRODUITS	NET
Opérations de trésorerie et interbancaire	(70)	685	615	(1)	632	631
Opérations sur moyens de paiement	(22 785)	42 477	19 692	(22 115)	39 117	17 002
Opérations avec la clientèle	(559)	78 004	77 445	(231)	63 939	63 708
Opérations sur titres	(6)	4 555	4 549		5 684	5 684
Opérations de change	(7)	825	818		487	487
Engagements hors-bilan	(1 063)	6 580	5 517	(965)	5 962	4 997
Prestations de services financiers	(957)	5 515	4 558	(1 015)	5 752	4 737
Activités de conseil		775	775		768	768
Total	(25 447)	139 416	113 969	(24 327)	122 341	98 014

B.2.5 • RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Résultat sur opérations de change	1 149	1 058
Résultat sur instruments financiers à terme	104	
Mouvements de provisions	75	(75)
Total	1 328	983

B.2.6 • RÉSULTAT SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	PLACEMENT	TAP	TOTAL	PLACEMENT	TAP	TOTAL
Dépréciations	(1 410)		(1 410)	(2 048)		(2 048)
Reprises de dépréciations	867		867	86		86
Moins-values de cession	(800)		(800)	(24)		(24)
Plus-values de cession	486		486	1 054		1 054
Total	(857)	0	(857)	(932)	0	(932)

B.2.7 • AUTRES RÉSULTATS D'EXPLOITATION BANCAIRE

EN MILLIERS D'EUROS	2008			2007		
	CHARGES	PRODUITS	TOTAL	CHARGES	PRODUITS	TOTAL
Quote-part d'opérations faites en commun	(727)	487	(240)	(848)	525	(323)
Refacturations de charges et produits bancaires			0	(8)	14	6
Provisions pour dépréciations d'actifs		337	337			
Autres produits et charges accessoires	(866)	4 158	3 292	(2 374)	1 492	(882)
Total	(1 593)	4 982	3 389	(3 230)	2 031	(1 199)

B.2.8 • CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(57 026)	(51 122)
Charges de retraite et assimilées	(11 842)	(10 155)
Autres charges sociales	(15 238)	(12 353)
Intéressement des salariés	(6 168)	(9 410)
Participation des salariés	(964)	(744)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(6 461)	(5 427)
Total "Frais de personnel"	(97 699)	(89 211)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(4 898)	(4 450)
Autres charges générales d'exploitation	(67 941)	(57 883)
Total "Autres charges d'exploitation"	(72 839)	(62 333)
Total	(170 538)	(151 544)

B.2.9 • EFFECTIFS

EN NOMBRE	2008	2007
Effectif moyen payé du personnel en activité (Banque populaire des Alpes)	1 568	1 568
Effectif moyen payé du personnel en activité (Banque de Savoie)	340	
Total	1 908	1 568

B.2.10 • COÛT DU RISQUE

EN MILLIERS D'EUROS	2008					2007				
	DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONNE- MENTS	REPRISES NETTES DE DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	Pertes non couvertes par dépréciations et provisions	RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	NET	DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONNE- MENTS	REPRISES NETTES DE DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	Pertes non couvertes par dépréciations et provisions	RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	NET
Dépréciations										
Encours sur la clientèle	(72 480)	29 058	(3 210)	675	(45 957)	(48 721)	31 866	(1 693)	2 399	(16 149)
Titres et débiteurs divers			(57)	10	(47)			(33)		(33)
	(72 480)	29 058	(3 267)	685	(46 004)	(48 721)	31 866	(1 726)	2 399	(16 182)
Provisions										
Engagements hors-bilan	(5 543)	6 278	////	////	735	(5 919)	787	////	////	(5 132)
Provisions générales	(1 348)	3 439	////	////	2 091	(3 392)	650	////	////	(2 742)
	(6 891)	9 717	////	////	2 826	(9 311)	1 437	////	////	(7 874)
Total coût du risque	(79 371)	38 775	(3 267)	685	(43 178)	(58 032)	33 303	(1 726)	2 399	(24 056)
dont :										
- reprises de dépréciations devenues sans objet		38 775					33 303			
- reprises de dépréciations utilisées		10 304					15 591			
total reprises		49 079					48 894			
- pertes couvertes par des dépréciations		(10 304)					(15 591)			
reprises nettes		38 775					33 303			

B.2.11 • RÉSULTAT SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

EN MILLIERS D'EUROS	2008				2007			
	PARTICIP. ET AUTRES TITRES A LONG TERME	TITRES D'INVEST.	IMMO. CORPORELLES ET INCORPO- RELLES	TOTAL	PARTICIP. ET AUTRES TITRES A LONG TERME	TITRES D'INVEST.	IMMO. CORPORELLES ET INCORPO- RELLES	TOTAL
Dépréciations	(730)		////	(730)	(175)		////	(175)
Reprises de dépréciations	168	(23)	////	145	1 491		////	1 491
Moins-values de cession	(86)		(61)	(147)	(156)		(37)	(193)
Plus-values de cession	535	(10)	637	1 162	935		455	1 390
Total	(113)	(33)	576	430	2 095	0	418	2 513

B.2.12 • RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Charges / Migration informatique Banque de Savoie	(2 908)	
Autres éléments	52	
Total	(2 856)	

B.2.13 • RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT TOTALE COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Résultat groupe de l'exercice (avant partage)	32 359	44 925
Résultat Minoritaire	1 332	
Différence permanente	17 576	15 938
<i>Impôt de la période</i>	16 946	21 261
<i>Réintégration différences permanentes</i>	18 406	11 984
<i>Déduction différences permanentes</i>	(5 826)	(4 497)
<i>Autre différence permanente (régime mère-fille)</i>	(11 950)	(12 810)
Déficits fiscaux intégrés au groupe	1 082	
= Résultat fiscal consolidé	52 349	60 863
X Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
= Impôt théorique	(17 448)	(20 286)
Effets de l'intégration fiscale	365	174
Contribution exceptionnelle	(569)	(605)
Impôts sur les sociétés - Taux réduit		(150)
Impôts différés sur retraitements de consolidation	261	
Crédits d'impôts divers	1 233	
Différences temporaires individuelles	(788)	(394)
= Charge d'impôt de l'exercice	(16 946)	(21 261)
dont : - impôt exigible	(15 540)	(19 914)
- impôt différé	(1 406)	(1 347)

B.2.14 • ACTIFS / PASSIFS NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

EN MILLIERS D'EUROS	2008	2007
Décalages temporaires		
Provisions pour retraite	23 939	24 809
Provision Epargne Logement	8 156	9 043
Participation des salariés	1 371	737
Plus-values latentes sur OPCVM	8 392	7 447
Provisions non déduites	5 086	4 217
CRC 2002.03 (effet tps s/ provisions)	8 425	4 610
CRC 2002-10 (amortissements)	(392)	(787)
Organic	836	620
GIE fiscaux	(8 459)	(8 861)
Retraitements de consolidation	(16 738)	
Autres éléments	(2 939)	(2 634)
Total décalages temporaires	27 677	39 201
Autres décalages		
Décalages bilantiels Long Terme		
PV / titres conso en sursis d'impôt	(19 706)	(19 706)
PV / titres non conso en sursis d'impôt	(1 422)	(1 422)
Sources d'ID sur déc. bilantiels - LT	(21 128)	(21 128)
Total des sources nettes d'Impôts différés	6 549	18 073
Impôts différés total comptabilisés	9 530	13 498
dont : - impôt différé actif	23 308	18 912
- impôt différé passif	(13 778)	(5 414)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Populaire des Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de Commerce, nous attirons votre attention sur le paragraphe A.1.1 de l'annexe qui décrit l'application du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

II • JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

La crise financière emporte de multiples conséquences pour les établissements de crédit et notamment au plan de leur activité, de leurs résultats, de leurs risques et de leur refinancement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce :

Changement comptable

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du traitement comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables significatives

- L'écart d'acquisition généré par l'entrée de la Banque de Savoie dans le périmètre de consolidation a fait l'objet d'une affectation, telle que décrite dans la note A.1.3.1. de l'annexe. Nous avons examiné les éléments ayant conduit à cette répartition et nous nous sommes assurés de leur correcte description dans la note de l'annexe précitée.
- Comme indiqué au point A.2.4.1 "Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle" de l'annexe comptable, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations et provisions, à l'actif et au passif du bilan.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société procède, selon les modalités décrites dans la note A.2.5.2 "Provisions pour risques et charges" à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note de l'annexe précitée.
- Les titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre société sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche exposée dans la note A.2.4.2. de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments disponibles qui nous ont été communiqués à la date de ce rapport, ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre société détient des titres en portefeuille. La note A.2.4.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Echirolles, Lyon et Pringy, le 13 mars 2009,

Les Commissaires aux comptes,

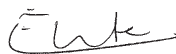
SOVEC

Martine Paccoud



PricewaterhouseCoopers Audit

Elisabeth L'hermite



CMM

Marie Mermillod



Membres des Compagnies Régionales de Commissaires aux comptes de Grenoble-Versailles-Chambéry